

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO - Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

**1/DGS – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 relatifs aux indemnités de fonction des élus ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 92 ;

VU le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 – IM 835), servant de base au calcul des indemnités de fonction ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire ;

VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

CONSIDÉRANT que cette loi a revalorisé les plafonds des indemnités de fonction des maires et des adjoints par strates démographiques, soit 4 % pour les communes de moins de 20 000 habitants ;

CONSIDÉRANT que le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire est fixé de droit à 67,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 28,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT que, dans les communes de moins de 100 000 habitants, les conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction peuvent percevoir une indemnité, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe indemnitaire globale correspond au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints effectivement en exercice, calculée sur la base de l'indice brut 1027 IM 835 ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉTERMINER l'enveloppe globale comme suit :

67.6 % de l'IB 1027 + (9 x 28.6 % de l'IB 1027) soit 13 359.19 euros par mois,

D'ATTRIBUER les indemnités suivantes, à compter du 8 avril 2026, dans le respect de l'enveloppe globale :

- Pour le Maire, à sa demande, comme suit :

67.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1027 et IM 835.

- Pour les adjoints au Maire :

21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1027 et IM 835.

- Pour les conseillers municipaux titulaires d'une délégation

4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1027 et IM 835.

Ces indemnités seront versées mensuellement et suivront l'évolution des traitements appliqués aux fonctionnaires ;

D'INSCRIRE au budget le crédit nécessaire au chapitre 65311.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtizia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine**

FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN -

*** SIX ABSTENTION(S), M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

**DE DÉTERMINER l'enveloppe globale comme suit :
67.6 % de l'IB 1027 + (9 x 28.6 % de l'IB 1027) soit 13 359.19 euros par mois,**

D'ATTRIBUER les indemnités suivantes, à compter du 8 avril 2026, dans le respect de l'enveloppe globale :

**- Pour le Maire, à sa demande, comme suit :
67.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1027 et IM 835.**

**- Pour les adjoints au Maire :
21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1027 et IM 835.**

**- Pour les conseillers municipaux titulaires d'une délégation
4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut 1027 et IM 835.**

Ces indemnités seront versées mensuellement et suivront l'évolution des traitements appliqués aux fonctionnaires ;

D'INSCRIRE au budget le crédit nécessaire au chapitre 65311.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260413-DEL_20260408_01-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROUSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO - Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

2/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ATTRIBUTION DE VÉHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2123-18-1-1 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et notamment l'article 79 II de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 ;

VU la circulaire n° 200509433 du 1er juin 2007 du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal ;

VU la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

CONSIDÉRANT qu'un véhicule de fonction peut être attribué par nécessité absolue de service aux seuls agents occupant l'un des emplois suivants :

- Directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants.



CONSIDÉRANT que les responsabilités qui lui incombent, les contraintes de déplacement et de temps inhérentes à l'emploi de Directeur Général des Services rendent pertinente l'attribution de façon permanente et exclusive d'un véhicule de fonction pour son usage professionnel ;

CONSIDÉRANT que la mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation ;

CONSIDÉRANT qu'une délibération annuelle cadre est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de fonction ;

CONSIDÉRANT que les contraintes et nécessités de service liées aux fonctions de certains emplois justifient d'attribuer des véhicules de service pouvant être autorisés à être remisés à domicile. Cette autorisation est délivrée de manière temporaire, pour une durée ne pouvant excéder 1 an, renouvelable, et elle est révoquée à tout moment ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE FIXER l'attribution d'un véhicule communal de fonction et des véhicules de service de la façon suivante :

Fonction	Véhicule
Directeur Général des Services	Fonction
Responsable des Services Techniques	Service
Responsable de la Régie Technique	Service
Responsable du service Espaces Verts	Service
Responsable du service Logistique	Service

D'AUTORISER Monsieur le Maire à ce que la Ville de Sassenage prenne en charge les frais de carburant et de péage, d'assurance et d'entretien des véhicules ainsi mis à disposition ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de véhicules de fonction et de service ;

D'AUTORISER de manière permanente le Directeur Général des Services à remiser à domicile son véhicule de fonction, en raison d'une nécessité absolue de service ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à permettre aux attributaires des véhicules de services ci-dessus mentionnés de remiser à domicile leur véhicule de service pour des raisons de service (interventions en soirée, le week-end tout au long de l'année).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme**

Annie SUAU-BOURDIS – M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN -

* SIX ABSTENTION(S), M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

DÉCIDE,

DE FIXER l'attribution d'un véhicule communal de fonction et des véhicules de service de la façon suivante :

Fonction	Véhicule
Directeur Général des Services	Fonction
Responsable des Services Techniques	Service
Responsable de la Régie Technique	Service
Responsable du service Espaces Verts	Service
Responsable du service Logistique	Service

D'AUTORISER Monsieur le Maire à ce que la Ville de Sassenage prenne en charge les frais de carburant et de péage, d'assurance et d'entretien des véhicules ainsi mis à disposition ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de véhicules de fonction et de service ;

D'AUTORISER de manière permanente le Directeur Général des Services à remiser à domicile son véhicule de fonction, en raison d'une nécessité absolue de service ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à permettre aux attributaires des véhicules de services ci-dessus mentionnés de remiser à domicile leur véhicule de service pour des raisons de service (interventions en soirée, le week-end tout au long de l'année).

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 038-213804743-20260413-DEL_20260804_02-DE



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Di Raffaele', written over a circular stamp.

Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER- M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROUSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER- M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO- Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

3/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ATTRIBUTION D'UN VÉHICULE DE SERVICE

Sylvie GENIN-LOMIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2123-18-1-1 ;

VU la demande de Monsieur le Maire de Sassenage, Michel VENDRA sollicitant la mise à disposition d'un véhicule de service appartenant à la collectivité avec remisage à domicile ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour Monsieur le Maire de disposer d'un véhicule de service pour l'exercice de son mandat impliquant des déplacements fréquents et une disponibilité importante ;

CONSIDÉRANT qu'un véhicule de service avec remisage à domicile peut être attribué à Monsieur le Maire ;

CONSIDÉRANT que le véhicule de service sera utilisé dans le cadre de son mandat et non à des fins privées ;

RAPPELLE qu'une délibération annuelle est nécessaire pour attribuer un véhicule de service.

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à utiliser un véhicule de service dans le cadre de son mandat uniquement ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à conserver le véhicule de service à son domicile ;

PRÉCISE que cette attribution de véhicule de service est soumise à une délibération annuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROUSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN**

*** SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à utiliser un véhicule de service dans le cadre de son mandat uniquement ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à conserver le véhicule de service à son domicile ;

PRÉCISE que cette attribution de véhicule de service est soumise à une délibération annuelle.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire

Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire

Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER- M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER- M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO- Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

4/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1414-2 qui prévoit les modalités selon lesquelles la Commission d'Appel d'Offres est composée, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code précité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-22 qui prévoit que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des Commissions d'Appel d'Offres (CAO) doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que l'installation du Conseil Municipal implique le renouvellement des membres de la commission ;

CONSIDÉRANT que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

RAPPELLE que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

CONSIDÉRANT la liste commune proposée par Monsieur le Maire à l'assemblée délibérante :

Président de droit : le Maire	
TITULAIRES :	SUPLÉANTS :
Jérôme GIACHINO	Pascal GARCIA
Grégory DEGASPERI	Sylvie GENIN-LOMIER
Jean-Marie KODJADJANIAN	Amandine-AIMONE CHENEVAY
Annie SUAUBOURDIS	Marie-Frédérique DI RAFFAELE
Géraldine PALCOUX	Cécile COUTARD

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ABROGER toutes les délibérations antérieures relatives au même objet ;

DE DIRE que les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont désormais les suivants :

Président de droit : le Maire	
TITULAIRES :	SUPLÉANTS :
Jérôme GIACHINO	Pascal GARCIA
Grégory DEGASPERI	Sylvie GENIN-LOMIER
Jean-Marie KODJADJANIAN	Amandine-AIMONE CHENEVAY
Annie SUAUBOURDIS	Marie-Frédérique DI RAFFAELE
Géraldine PALCOUX	Cécile COUTARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

DÉCIDE,

D'ABROGER toutes les délibérations antérieures relatives au même objet ;

DE DIRE que les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont désormais les suivants :

Président de droit : le Maire	
TITULAIRES :	SUPPLÉANTS :
Jérôme GIACHINO	Pascal GARCIA
Grégory DEGASPERI	Sylvie GENIN-LOMIER
Jean-Marie KODJADJANIAN	Amandine-AIMONE CHENEVAY
Annie SUAUBOURDIS	Marie-Frédérique DI RAFFAELE
Géraldine PALCOUX	Cécile COUTARD

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire


Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire


Michel VENDRA



Affichage le : 13 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260413-DEL_20260408_04-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO - Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

5/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1413-1 relatif à la création dans les communes de plus de 10 000 habitants d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics que la Commune confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que l'installation du Conseil Municipal implique le renouvellement des membres de la commission ;

PRÉCISE que cette instance est présidée de plein droit par le Maire pour la durée de son mandat ;

RAPPELLE que la CCSPL comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DIRE que les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sont désormais les suivants :

1° Les élus municipaux :

- le Maire, Président

- 6 élus désignés :
 - Marie-Frédérique DI RAFFAELE
 - Pascal GARCIA
 - Laëtitia HEGIC
 - Sylvie GENIN-LOMIER
 - Micheline CIGNA
 - Farid BENZAKOUR

2° Les associations désignées par le Conseil Municipal à raison d'un représentant par association :

- En matière d'environnement : E.N.S. (Association Environnement et Nature à Sassenage) ;
- Dans le domaine sportif : C.N.S. (Club Natation Sassenage) ; USSCT – les Cyclos de Sassenage ;
- En matière culturelle : Les amis du Château ;
- Pour la protection de la Santé et de la Famille : Amitié Nature Sassenage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

DÉCIDE,

DE DIRE que les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sont désormais les suivants :

1° Les élus municipaux :

- le Maire, Président

- 6 élus désignés :
 - Marie-Frédérique DI RAFFAELE
 - Pascal GARCIA
 - Laëtitia HEGIC
 - Sylvie GENIN-LOMIER
 - Micheline CIGNA
 - Farid BENZAKOUR

2° Les associations désignées par le Conseil Municipal à raison d'un représentant par association :

- En matière d'environnement : E.N.S. (Association Environnement et Nature à Sassenage) ;
- Dans le domaine sportif : C.N.S. (Club Natation Sassenage) ; USSCT – les Cyclos de Sassenage ;
- En matière culturelle : Les amis du Château ;
- Pour la protection de la Santé et de la Famille : Amitié Nature Sassenage.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260413-DEL_20260408_05-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAOU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO - Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

6/DGS – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2143-3 ;

VU la délibération du 8 juillet 2024 portant actualisation de la commission communale pour l'accessibilité ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que l'installation du Conseil Municipal implique le renouvellement des membres de la commission ;

PRÉCISE que la commission aura pour mission de :

- Dresser le constat de la mise en accessibilité dans les domaines de :
 - La voirie
 - Du cadre bâti (public et privé)
 - Du transport
 - Des espaces publics

pour permettre d'assurer une réflexion globale sur la chaîne de déplacement.

- Permettre d'avoir une vision stratégique et prospective de la mise en accessibilité du territoire.
- Établir un système de recensement des logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.
- Dresser la liste, par voie électronique, des établissements recevant du public, situés sur le territoire communal, qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap. A cette fin, elles sont destinataires des projets d'Ad'AP, de leurs documents de suivi et des attestations d'achèvement des travaux, ainsi qu'en matière ferroviaire des schémas directeurs d'accessibilité (Ad'AP) et de leurs bilans de travaux ;

PRÉCISE que cette commission, présidée par le Maire, doit notamment être composée de :

- Représentants de la commune
- Représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées (tous les types de handicap)
- Représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- Représentants des acteurs économiques
- Ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'actualisation de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

DE DÉSIGNER les représentants suivants :

Représentants de la commune :

- Michel VENDRA : Maire
- Éric MESSINA : conseiller municipal délégué à la sécurité et à la prévention des risques
- Aurélie BROSSE : conseillère municipale déléguée aux personnes en situation de handicap
- Grégory DEGASPERI : conseiller municipal délégué au patrimoine bâti
- Jean-François LESAGE : conseiller municipal délégué à l'animation de l'Espace de Vie Sociale
- L'agent communal en charge de l'accessibilité des bâtiments communaux

Associations représentant les personnes âgées :

- Club temps libre (un représentant)
- Amitiés Nature Sassenage (un représentant)

Associations représentant les personnes en situation de handicap :

- Association ALHPI (un représentant)
- Association des Poly Traumatisés « Maison Espoir » (un représentant)

Association représentant les usagers de la ville :

- Association ADEMUS (un représentant)

Métropole :

- Un représentant de la mission accessibilité Grenoble-Alpes-Métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN**

*** SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

D'APPROUVER l'actualisation de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

DE DÉSIGNER les représentants suivants :

Représentants de la commune :

- **Michel VENDRA : Maire**
- **Éric MESSINA : conseiller municipal délégué à la sécurité et à la prévention des risques**
- **Aurélie BROSSE : conseillère municipale déléguée aux personnes en situation de handicap**
- **Grégory DEGASPERI : conseiller municipal délégué au patrimoine bâti**
- **Jean-François LESAGE : conseiller municipal délégué à l'animation de l'Espace de Vie Sociale**
- **L'agent communal en charge de l'accessibilité des bâtiments communaux**

Associations représentant les personnes âgées :

- **Club temps libre (un représentant)**
- **Amitiés Nature Sassenage (un représentant)**

Associations représentant les personnes en situation de handicap :

- **Association ALHPI (un représentant)**
- **Association des Poly Traumatisés « Maison Espoir » (un représentant)**

Association représentant les usagers de la ville :

- **Association ADEMUS (un représentant)**

Métropole :

- **Un représentant de la mission accessibilité Grenoble-Alpes-Métropole**

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROUSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO - Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

7/DGS- ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE FLEMING

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code de l'Éducation, et notamment son article R421-14 relatif à la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

RAPPELLE que le Conseil d'Administration d'un collège est l'assemblée qui prend les grandes décisions de la vie du collège et est composé :

- de représentants de l'administration de l'établissement,
- de représentants élus des personnels de l'établissement,
- de représentants élus des parents d'élèves,
- de représentants élus des élèves,
- d'un représentant de la collectivité territoriale de rattachement,
- de trois représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, d'un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège ;

INDIQUE qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des élus de la Commune qui siègeront au Conseil d'Administration du collège Alexandre Fleming pour représenter la Ville de Sassenage ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ABROGER toutes les délibérations antérieures relatives au même objet ;

DE DÉSIGNER comme représentants de la commune auprès du conseil d'administration du Collège Fleming :

Titulaire : Michel KUNDA

Suppléant : Jean-François LESAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

* **par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROUSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN**

* **SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

D'ABROGER toutes les délibérations antérieures relatives au même objet ;

DE DÉSIGNER comme représentants de la commune auprès du conseil d'administration du Collège Fleming :

Titulaire : Michel KUNDA

Suppléant : Jean-François LESAGE

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Le Maire



Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260413-DEL_20260408_07-DE

Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260413-DEL_20260408_07-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER- M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER- M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO- Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

8/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE ROGER DESCHAUX

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code de l'Éducation, et notamment son article R421-14 relatif à la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

RAPPELLE que le Conseil d'Administration d'un lycée est l'assemblée qui prend les grandes décisions de la vie du lycée et est composé :

- de représentants de l'administration de l'établissement,
- de représentants élus des personnels de l'établissement,
- de représentants élus des parents d'élèves,
- de représentants élus des élèves,
- d'un représentant de la collectivité territoriale de rattachement,

- de trois représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, d'un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège ;

INDIQUE qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des élus de la Commune qui siégeront au Conseil d'Administration du lycée Roger Deschaux pour représenter la Ville de Sassenage ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ABROGER toutes les délibérations antérieures relatives au même objet ;

DE DÉSIGNER comme représentants de la Commune auprès du Conseil d'Administration du lycée Roger Deschaux :

Titulaire : Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Suppléant : Sandrine FREITAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

* par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëticia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN

* SIX ABSTENTION(S), M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

DÉCIDE,

D'ABROGER toutes les délibérations antérieures relatives au même objet ;

DE DÉSIGNER comme représentants de la Commune auprès du Conseil d'Administration du lycée Roger Deschaux :

Titulaire : Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Suppléant : Sandrine FREITAS

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).



POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MFR', with a long horizontal line extending to the right.

Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260413-DEL_20260408_08-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER- M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROUSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER- M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO- Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

9/DGS- ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES CONSEILS DES ÉCOLES

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code de l'Éducation, et notamment son article D. 411-1 relatif à la composition du Conseil d'Administration des écoles publiques communales ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

RAPPELLE que dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Deux élus :

a) Le Maire ou son représentant ;

b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;

6° Le délégué départemental de l'Education nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions ;

INDIQUE qu'il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la désignation des élus de la commune qui siègeront au conseil d'administration des écoles pour représenter la Ville de Sassenage ;

PRÉCISE que les deux élus devant être nommés sont :

- a) Le maire ou son représentant ;
- b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ABROGER toutes les délibérations antérieures relatives au même objet ;

DE DÉSIGNER comme représentants de la commune auprès des conseils des écoles :

- Le Maire ou son représentant, en la personne d'Amandine AIMONE-CHENEVAY, adjointe déléguée à l'éducation, aux affaires scolaires et périscolaires
- Marion LAJOYE et Virginie BALDUCCI qui se répartiront les représentations dans les quatre groupes scolaires de Sassenage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

* par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtizia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROUSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN

*** SIX ABSTENTION(S), M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

D'ABROGER toutes les délibérations antérieures relatives au même objet ;

DE DÉSIGNER comme représentants de la commune auprès des conseils des écoles :

- **Le Maire ou son représentant, en la personne d'Amandine AIMONE-CHENEVAY, adjointe déléguée à l'éducation, aux affaires scolaires et périscolaires**
- **Marion LAJOYE et Virginie BALDUCCI qui se répartiront les représentations dans les quatre groupes scolaires de Sassenage.**

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026**

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260413-DEL_20260408_09-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO - Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

**10/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA
COMMUNE AUPRÈS DE LA MISSION LOCALE ISÈRE DRAC VERCORS**

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-33 précisant que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sassenage est membre du Conseil d'Administration de la Mission locale Isère Drac Vercors qui accompagne les demandeurs d'emploi dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉSIGNER comme représentants de la Commune auprès de la Mission locale Isère Drac Vercors :

Titulaire : Marie-Frédérique DI RAFFAELE
Suppléant : Jean-François LESAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN**

*** SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

DE DÉSIGNER comme représentants de la Commune auprès de la Mission locale Isère Drac Vercors :

**Titulaire : Marie-Frédérique DI RAFFAELE
Suppléant : Jean-François LESAGE**

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëticia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO - Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

11/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE EAUX DE GRENOBLE-ALPES

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1531-1 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Sassenage du 26 septembre 2013 relative à la participation de la Commune de Sassenage au projet de création d'une Société Publique Locale (SPL) dans le domaine du service public de l'eau potable ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Sassenage du 7 novembre 2013 relative à l'approbation des statuts de la SPL Eaux de Grenoble, à la prise de participation et à la désignation de représentants au sein de cette société ;

VU les délibérations de la Commune de Sassenage du 16 décembre 2013 relatives à la signature des contrats de production, distribution et exploitation du service public de l'eau potable avec la SPL Eaux de Grenoble ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

RAPPELLE qu'il a été décidé de confier le service public de l'eau potable de la commune, production, distribution et exploitation à la SPL Eaux de Grenoble ;

INDIQUE que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner en son sein les représentants de la commune dans les instances de la SPL :

- l'Assemblée Générale ;
- l'Assemblée des actionnaires minoritaires ;
- le Comité d'Orientation Stratégique.

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉSIGNER Monsieur Grégory DEGASPERI à l'Assemblée Générale ;

DE DÉSIGNER Monsieur Grégory DEGASPERI à l'Assemblée des actionnaires minoritaires ;

DE DÉSIGNER Monsieur Grégory DEGASPERI au Comité d'Orientation Stratégique ;

D'AUTORISER l'administrateur représentant la Ville de Sassenage à exercer, à titre gratuit, les mandats qui pourraient lui être délégué par le Président ou le conseil d'administration de la Société Publique Locale Eaux de Grenoble-Alpes ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents et actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN**

*** SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

DE DÉSIGNER Monsieur Grégory DEGASPERI à l'Assemblée Générale ;

DE DÉSIGNER Monsieur Grégory DEGASPERI à l'Assemblée des actionnaires minoritaires ;

DE DÉSIGNER Monsieur Grégory DEGASPERI au Comité d'Orientation Stratégique ;

D'AUTORISER l'administrateur représentant la Ville de Sassenage à exercer, à titre gratuit, les mandats qui pourraient lui être délégué par le Président ou le conseil d'administration de la Société Publique Locale Eaux de Grenoble-Alpes ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents et actes afférents.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260413-DEL_20260408_11-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO - Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

12/DGS - Administration générale - Désignation d'un représentant de la commune à la Société Publique Locale ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise)

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1531-1 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Sassenage en date du 16 décembre 2019 relative à l'approbation des statuts de la SPL ALEC, à la prise de participation et à la désignation d'un représentant au sein de cette société ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

RAPPELLE qu'il a été décidé de confier le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) de la commune à la SPL ALEC, dans un cadre métropolitain ;

INDIQUE qu'il convient que le Conseil Municipal désigne en son sein le représentant de la commune dans les instances de la SPL ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉSIGNER en tant que représentant de la commune de Sassenage Madame Sylvie GENIN-LOMIER à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires ;

D'AUTORISER l'administrateur représentant la Ville de Sassenage à exercer, à titre gratuit, les mandats qui pourraient lui être délégués par le Président ou le conseil d'administration de la Société Publique Locale ALEC ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents et actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

DÉCIDE,

DE DÉSIGNER en tant que représentant de la commune de Sassenage Madame Sylvie GENIN-LOMIER à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires ;

D'AUTORISER l'administrateur représentant la Ville de Sassenage à exercer, à titre gratuit, les mandats qui pourraient lui être délégués par le Président ou le conseil d'administration de la Société Publique Locale ALEC ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents et actes afférents.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER- M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER- M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO- Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

**13/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA
COMMUNE AUPRÈS DE LA SPL ISÈRE AMÉNAGEMENT**

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1531-1 et L. 2121-29 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Sassenage en date du 21 février 2011 relative à l'adhésion à la Société Publique Locale (SPL) Isère Aménagement et d'engagement de participation au capital ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

INDIQUE que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation de l'élu de la commune qui siègera aux assemblées de la SPL Isère aménagement ;

PRÉCISE que le représentant de la Commune représentera la collectivité aux assemblées spéciales et pourra accepter toutes fonctions ou tous mandats qui lui seraient confiés par les instances de la SPL Isère Aménagement. Il sera le garant du contrôle analogue

conformément à l'article 30 des statuts de la SPL et pourra être amené à faire acte de candidature comme représentant de l'assemblée spéciale au conseil d'administration ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉSIGNER Monsieur Pascal GARCIA pour représenter la collectivité aux assemblées générales d'actionnaires d'Isère Aménagement, en qualité de porteur des actions ;

DE DÉSIGNER Monsieur Pascal GARCIA pour représenter la Commune aux assemblées spéciales prévues à l'article 25 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances d'Isère Aménagement. Il sera garant du contrôle analogue de notre collectivité/ syndicat sur Isère Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts. Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëticia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN**

*** SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

DE DÉSIGNER Monsieur Pascal GARCIA pour représenter la collectivité aux assemblées générales d'actionnaires d'Isère Aménagement, en qualité de porteur des actions ;

DE DÉSIGNER Monsieur Pascal GARCIA pour représenter la Commune aux assemblées spéciales prévues à l'article 25 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances d'Isère Aménagement. Il sera garant du contrôle analogue de notre collectivité/ syndicat sur Isère Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts. Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).



POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire

Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire

Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260413-DEL_20260408_13-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO - Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

14/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AUPRÈS DE TERRITOIRES 38

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1524-5 ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sassenage est actionnaire de la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) Territoires 38 et participe à son capital ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un élu de la Commune qui siègeront au sein des assemblées d'actionnaires et du Conseil d'Administration de Territoires 38 ;

PRÉCISE que le représentant pourra faire acte de candidature comme représentant de l'assemblée spéciale au sein du Conseil d'Administration et accepter toutes fonctions ou tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de Territoires 38 ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉSIGNER comme représentant de la commune au sein de la SAEM Territoires 38 pour siéger aux différentes assemblées :

- Monsieur Grégory DEGASPERI

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROUSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN**

*** SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

DE DÉSIGNER comme représentant de la commune au sein de la SAEM Territoires 38 pour siéger aux différentes assemblées :

- Monsieur Grégory DEGASPERI

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER- M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROUSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER- M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO- Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

15/DGS – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À TERRITOIRE D'ÉNERGIE ISÈRE (TE 38)

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 1998 pour le transfert de la compétence d'autorité concédante pour la distribution publique de gaz au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) ;

VU la délibération en date du 14 janvier 2005 de la Ville de Sassenage concernant le transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux au titre de l'électricité et du gaz au SEDI ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des élus de la commune qui siégeront au comité syndical ;

RAPPELLE que Territoire d'Énergie Isère (TE 38) est un syndicat mixte qui exerce pour le compte des communes adhérentes la compétence d'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉSIGNER comme représentants de la commune au Territoire d'Energie Isère (TE 38) :

Titulaire : Monsieur Michel VENDRA
Suppléant : Madame Sylvie GENIN-LOMIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROUSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN**

*** SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

DE DÉSIGNER comme représentants de la commune au Territoire d'Energie Isère (TE 38) :

Titulaire : Monsieur Michel VENDRA
Suppléant : Madame Sylvie GENIN-LOMIER

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROUSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO - Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

16/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L.5721-2 ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

INDIQUE que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des élus qui représenteront la Commune et siègeront au comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors ;

PRÉCISE que ces représentants seront amenés à élire la nouvelle équipe dirigeante du Parc précité ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉSIGNER comme représentants de la Ville de Sassenage pour siéger au comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors :

Titulaire : Sylvie GENIN-LOMIER
Suppléant : Jean-François LESAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

DÉCIDE,

DE DÉSIGNER comme représentants de la Ville de Sassenage pour siéger au comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors :

Titulaire : Sylvie GENIN-LOMIER
Suppléant : Jean-François LESAGE

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire


Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire


Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER- M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROUSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER- M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO- Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

17/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AUPRÈS DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS ISÈRE Avenir

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sassenage a renouvelé en 2014 son adhésion au Conservatoire d'Espaces Naturels Isère Avenir ;

INDIQUE qu'il est nécessaire, de procéder à la désignation des élus de la commune qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du Conservatoire ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉSIGNER comme représentants de la commune au sein du Conservatoire d'Espaces Naturels Isère Avenir :

Titulaire : Sylvie GENIN-LOMIER

Suppléant : Annie SUAU-BOURDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

DÉCIDE,

DE DÉSIGNER comme représentants de la commune au sein du Conservatoire d'Espaces Naturels Isère Avenir :

Titulaire : Sylvie GENIN-LOMIER

Suppléant : Annie SUAU-BOURDIS

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROUSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO - Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

18/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AUX POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5 ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder suite au renouvellement du Conseil Municipal à la désignation des élus de la Commune qui siégeront au sein du Conseil d'Administration des Pompes Funèbres Intercommunales ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉSIGNER comme représentants de la Commune au sein des Pompes Funèbres Intercommunales :

Titulaire : Micheline CIGNA

Suppléant : Laëtitia HEGIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROUSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN**

*** SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

DE DÉSIGNER comme représentants de la Commune au sein des Pompes Funèbres Intercommunales :

Titulaire : Micheline CIGNA

Suppléant : Laëtitia HEGIC

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtizia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER- M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER- M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO- Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

19/DGS - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2121-21 ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées – nation ;

PRÉCISE que ce correspondant défense relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil Municipal et des habitants de sa commune en les orientant le cas échéant vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat, la réserve militaire.

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉSIGNER M. le Maire, Michel VENDRA comme correspondant défense de la commune de Sassenage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtizia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN**

*** SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

DE DÉSIGNER M. le Maire, Michel VENDRA comme correspondant défense de la commune de Sassenage.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire



Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 13 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR

Absents ayant donné pouvoir : Mme Samira DA ROCHA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER- M. Grégory DEGASPERI pouvoir à M. Thierry MASNADA - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER- M. Bernard DOUTRELEAU pouvoir à M. Michel BARRIONUEVO- Mme Cécile COUTARD pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Frédérique DI RAFFAELE a été désignée comme secrétaire de séance.

20/DGS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Michel VENDRA, Maire

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1650 relatifs à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

VU le procès-verbal en date du 28 mars 2026 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la désignation des nouveaux membres siégeant à la CCID de la Ville de Sassenage ;

CONSIDÉRANT que, dans une commune de 2 000 habitants et plus, outre le Maire ou son adjoint délégué Président de droit, la commission est composée de 6 à 8 commissaires et d'autant de suppléants ;

CONSIDÉRANT que la nomination des commissaires doit avoir lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal, sur présentation d'une liste de contribuables en nombre double proposée par le Conseil Municipal, et par désignation officielle par le Directeur Départemental des Finances Publiques ;

CONSIDÉRANT que la Préfecture de l'Isère et le Directeur Départemental des Finances Publiques ont bien voulu accorder à la commune de Sassenage un délai supplémentaire pour leur proposer une liste de contribuables à la CCID de Sassenage ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE PRÉSENTER au Directeur Départemental des Finances Publiques la liste suivante pour la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville de Sassenage :

Proposition de 32 contribuables :

Titulaires :

JULIEN Lucie
CARDOLETTI Mireille
MARCHAND Isabelle
BELLAVIA-CHABERT Stéphanie
DAVIAU Hervé
DURAND Christine
D'OLIVIER QUINTAS Daniel
MERLE Jérôme
SERRAILLIER Jean-Pierre
MADINIER Hervé
NICOLAS Gaëlle
GIRY Claude
COIGNE Cécile
VEAU Jean-Philippe
ANTOINE Jeanine
MATRAIRE Michèle

Suppléants :

LOCICERO	Gaspard
GONON	Françoise
FINE	Pierre
BRASSEUR	Josiane
DUPORT-ROSAND	Stéphane
DESJOBERT	Fanny
FALHON	Martine
HATEM	Olivier
FRIZOT	Xavier
DUFOUR	Denise
BERNERON	Olivier
AUBERT	Françoise
GERBE	Daniel

ODDOS
MADINIER
BELLAVIA

Christine
Béatrice
Jean-François

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN**

*** SIX voix CONTRE, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

DE PRÉSENTER au Directeur Départemental des Finances Publiques la liste suivante pour la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville de Sassenage :

Proposition de 32 contribuables :

Titulaires :

**JULIEN Lucie
CARDOLETTI Mireille
MARCHAND Isabelle
BELLAVIA-CHABERT Stéphanie
DAVIAU Hervé
DURAND Christine
D'OLIVIER QUINTAS Daniel
MERLE Jérôme
SERRAILLIER Jean-Pierre
MADINIER Hervé
NICOLAS Gaëlle
GIRY Claude
COIGNE Cécile
VEAU Jean-Philippe
ANTOINE Jeanine
MATRAIRE Michèle**

Suppléants :

LOCICERO	Gaspard
GONON	Françoise
FINE	Pierre
BRASSEUR	Josiane
DUPORT-ROSAND	Stéphane
DESJOBERT	Fanny
FALHON	Martine
HATEM	Olivier
FRIZOT	Xavier
DUFOUR	Denise
BERNERON	Olivier
AUBERT	Françoise
GERBE	Daniel
ODDOS	Christine
MADINIER	Béatrice
BELLAVIA	Jean- François

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 09 avril 2026

Le secrétaire


Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Le Maire


Michel VENDRA



Affichage le : 13 avril 2026